



COMITÉ DE DIRECTION

Contexte

La nomination de Sébastien Lecornu ouvre **une phase de tractations politiques**. L'enjeu pour lui est de parvenir à concilier le Parti socialiste et Les Républicains autour du prochain budget. Dans ce contexte, la tentation pourrait être de céder sur certaines mesures aux conséquences potentiellement néfastes pour les acteurs économiques.

Les organisations syndicales, au premier rang desquelles la CFDT, se mobilisent déjà. Du côté patronal, le MEDEF s'est exprimé fermement ce week-end par la voix de son Président. Deux lignes rouges ont été clairement identifiées : la taxe Zucman et la question des retraites. Sur ce dernier point, le Premier ministre sonde actuellement ses différents interlocuteurs.

Le véritable sujet auquel notre pays est confronté reste celui **d'un déclassement économique profond**. La situation est grave et préoccupante. Certes, la France ne rencontre pas aujourd'hui de difficultés pour se financer sur les marchés, mais la question du taux demeure centrale. Le danger immédiat réside dans la tentation des différentes parties prenantes de bâtir un budget « quoi qu'il en coûte ». Or, du côté patronal, les compromis envisagés pourraient s'avérer préjudiciables à l'avenir économique du pays et, à terme, aggraver encore la situation.

Dans cette séquence, la FNTP restera guidée par **le cap de la rationalité économique**. Il est désormais essentiel de nouer des alliances et de veiller à ce que nos propositions soient également portées par d'autres acteurs.

Notre ambition est claire et ferme : contribuer au redressement intelligent des comptes publics afin de préserver les capacités d'investissement. Dans cette optique, la FNTP organisera en 2027 un Forum consacré à **« l'Alliance pour l'investissement » où nous auditionnerons les candidats à l'élection présidentielle** et associerons acteurs économiques et politiques. Des travaux seront menés en lien avec **l'Institut Montaigne** afin de maximiser notre caisse de résonance. Telle est la perspective que nous nous fixons.

Conjoncture

Après les premiers mois de 2025, durant lesquels l'activité s'est maintenue dans la dynamique de l'année 2024 (pour rappel, le chiffre d'affaires du secteur était en hausse de +3,2 % au T1 par rapport à 2024), nous avons ensuite observé un ralentissement de la croissance au 2^{ème} trimestre et faisons face, depuis l'été, à une légère dégradation de l'activité. En cumul depuis le début de l'année, les facturations ne progressent plus que de +1,5 % (soit +0,5 % hors inflation), en ligne avec la prévision 2025 de la Commission Développement économique, qui anticipait un retournement à partir du 2^{ème} semestre et un atterrissage en fin d'année proche de la stabilité en termes de chiffre d'affaires.

Autre élément annonciateur de ce retournement en cours : l'évolution des prises de commandes depuis le début de l'année. Ce recul traduit en effet un moindre renouvellement du carnet de commandes pour nos entreprises adhérentes.

Il est en revanche difficile d'en faire un élément prédictif, notamment en termes d'amplitude de la baisse d'activité et d'horizon temporel, pour plusieurs raisons :

- Le carnet de commandes des entreprises (actuellement à plus de 7 mois d'activité en moyenne pour le secteur), qui joue un rôle « d'amortisseur ». Les situations peuvent cependant être très disparates d'une entreprise à l'autre ou selon les segments d'activité.
- Les marchés de renouvellement (type accords-cadres, par exemple), que nous ne mesurons pas lorsque des marchés subséquents sont déclenchés.
- Un effet de base lié à la signature de plusieurs grands contrats au cours de l'année 2024 (GPE et autres), qui peut masquer l'évolution des prises de commandes courantes.

Cette évolution en cours traduit déjà une moindre dynamique commerciale du secteur.

Enfin, nous suivons de près l'évolution des appels d'offres, notamment ceux du bloc communal, susceptibles d'indiquer les futures variations de l'activité en début de mandat municipal. Nous entrons dans une période où une baisse sensible se manifeste habituellement (dès septembre précédant l'élection), tendance qui perdure ensuite pendant environ un an et demi. L'un des enjeux de la période à venir est de « lisser » au maximum cet effet de cycle et d'accélérer le redémarrage des investissements au début du prochain mandat.

...en attendant les prévisions pour 2026.

Les incertitudes politiques, économiques et sociales continuent de s'accumuler. Toutefois, la Commission Développement économique sera amenée à se prononcer sur les perspectives d'activité pour 2026 lors de sa séance du 17 septembre. Cette prévision a été élaborée selon une approche budgétaire propre à chacun des principaux maîtres d'ouvrage (collectivités, État, opérateurs et secteur privé). Elle repose néanmoins sur plusieurs conditions majeures, actuellement retenues comme hypothèses de travail, qui seront soumises à discussion en commission :

- Une loi spéciale et/ou un PLF comportant des mesures d'ajustement proches du plan Bayrou pour les collectivités et une année « blanche » côté État (bis repetita de la situation 2024).
- Pas de réaction forte des marchés financiers dans les prochains mois, mais une hausse mesurée des taux d'intérêt.
- Un niveau d'inflation restant faible en 2026.

Sous ces hypothèses, la baisse serait néanmoins assez marquée pour l'activité auprès des collectivités locales, à la fois dans le cadre d'un cycle classique et, a minima, par un attentisme ou un ajustement plus prononcé sur toutes les dépenses « affaires courantes » durant une partie de l'année.

L'espoir d'une légère reprise liée à la construction neuve (logement) dépendra fortement de l'évolution des taux d'intérêt.

La prévision détaillée sera présentée le 17 septembre, puis lors des instances de début octobre, par Thierry Méline.

Enquête annuelle d'activité dans les travaux publics

La collecte de l'enquête annuelle d'activité de la FNTP a démarré comme chaque année fin mars. Les entreprises, de toutes tailles, ont de plus en plus de difficultés à nous faire un retour avant l'été.

Le taux de réponse global mais également la typologie des répondants par taille sont des contraintes dont nous devons tenir compte avant de lancer l'exploitation. Respecter la qualité statistique de nos résultats impose :

- Une cible de plus de 2 000 réponses exploitables,
- De s'assurer que les très grandes entreprises ont répondu,
- Une quantité suffisante de questionnaires de petites entreprises implantées dans toutes les régions.

En cas de non-réponse, les grandes entreprises sont estimées sur la base de leur activité récente : ces estimations ne sont pas toujours satisfaisantes, en particulier lorsque l'activité de l'année étudiée a subi de gros changements par rapport à ce que nous sommes en mesure d'extrapoler. En outre, les résultats publiés sont représentatifs de l'ensemble des entreprises TP car redressés en fonction des caractéristiques des répondantes : ainsi la population des petites entreprises ayant répondu est stratégique afin de ne pas appuyer ces redressements sur des quantités insuffisantes de retours.

Le traitement des questionnaires se poursuit donc sur le mois de septembre sur lequel nous attendons encore des retours.

Lancement de la campagne pour les élections municipales 2026

En cette rentrée, la FNTP a finalisé le kit de communication qui sera mis à disposition du réseau pour les élections municipales de mars 2026. Ce kit se donne pour ambition de fournir au réseau des supports et livrables pratiques et pédagogiques afin de sensibiliser les candidats, qu'ils soient élus sortants ou non. Ces supports seront présentés aux Présidents et aux Secrétaires généraux prochainement.

Ce kit comprend :

- Les fiches départementales réalisées par les CERC présentant un état des lieux des infrastructures.
- Le Mémento à l'usage des candidats aux élections municipales 2026 pour répondre aux défis du changement climatique.
- Des notes thématiques traitant des infrastructures, du changement climatique et de la dette grise.
- Un édito personnalisable du Président de FRTP.
- Un courrier type d'invitation.
- Un communiqué de presse.
- Un header, une signature de courriel et des visuels pour les réseaux sociaux.

Ce kit sera partagé avec le réseau à travers une équipe Teams la semaine du 22 septembre et aura vocation à être utilisé jusqu'aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Durant cette période, plusieurs temps forts viendront aussi marquer notre communication :

La semaine « Investir pour les communes, agir pour la planète ». Elle se tiendra la semaine du 6 octobre et se donnera comme ambition de faire un focus sur l'engagement du secteur en faveur de la transition écologique. Elle sera l'occasion de valoriser plus particulièrement le Mémento à l'usage des candidats aux élections municipales 2026 pour répondre aux défis du changement climatique. Dans le cadre de cette semaine, un kit de communication sera mis à la disposition du réseau et comprendra :

- Une signature mail et un carrousel LinkedIn pour promouvoir le Mémento.
- Un header de courrier et de courriel pour inviter aux événements organisés par les FRTP.
- Un tableau partagé pour échanger sur les initiatives et faire un bilan des actions.

Le salon Pollutec. Il se tiendra du 7 au 11 octobre à Lyon. Pollutec est le rendez-vous incontournable des acteurs engagés en faveur de l'environnement. Depuis 45 ans, le salon réunit les solutions les plus innovantes pour accélérer la transition écologique et développer de nouveaux marchés. La FNTP sera présente sur un stand de 54 m² au cœur de l'espace « Villes et territoires durables ». **Douze conférences seront organisées sur notre stand pendant quatre jours et accueilleront 33 intervenants experts :**

- Une table ronde politique le jeudi 9 octobre en présence d'Alain Grizard et des élus du territoire : L'investissement local à l'heure des contraintes budgétaires et de l'urgence climatique.
- Six syndicats de spécialités mobilisés (UNEV, Les Canalisateurs, UMTM, Routes de France, SETVF, STRES-Les réparateurs d'ouvrages d'art).
- Deux conférences portées par la Direction de la Transition Écologique (InfraClimat + SEVE TP).
- Une conférence portée par tp.demain l'école.
- Une conférence portée par Infra2050.

La programmation complète est d'ores et déjà en ligne sur [notre site internet](#).

À noter que la FNTP interviendra sur le Talent Hub de Pollutec, un espace conçu pour favoriser les mises en relation entre employeurs et chercheurs d'emploi, augmenter la visibilité des formations aux métiers de la transition écologique et valoriser les compétences nécessaires à ces métiers : **Transition écologique et travaux publics : quels leviers pour former actuels et futurs collaborateurs à ces enjeux ?** avec Edith Le Cardinal Cartier, Marie Tobias, Marie Eginard, Nathalie Lathaud - Constructys.

Le rapport d'impact de la FNTP. La nouvelle édition sera centrée sur le quotidien des Français et sur les élections municipales. Sa préparation a débuté au sein des équipes de la Direction économique et de la Direction de la communication. Cette année, le rapport s'appuiera en partie sur les résultats de l'enquête **Terram**, portant sur la perception qu'ont les Français de leurs infrastructures au quotidien. Il s'inscrira dans l'action « Municipales 2026 » et, au-delà des messages portés ces dernières années (transition écologique et résilience), il intégrera également les dimensions liées au développement des territoires, à la compétitivité économique et à l'indépendance/souveraineté en lien avec les problématiques d'infrastructures. Comme chaque année, les délais sont serrés, avec une publication prévue pour le prochain **Salon des Maires** (mi-novembre).

La publication de l'étude Institut Terram X FNTF. L'institut Terram, groupe de réflexion sur la dynamique territoriale (mobilité, réseaux, transition écologique, attractivité économique...), a été sollicité par la FNTF pour réaliser une étude grand public. Dans le cadre de notre campagne pour les municipales, l'objectif de cette étude est de rendre visible les infrastructures comme des fondations de la cohésion territoriale et de l'adaptation climatique, auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des citoyens. L'institut de sondage Opinion Way réalisera l'enquête en septembre sur un panel de citoyens représentatif, l'Institut Terram interprétera les résultats et les mettra en forme dans une étude qui sera présentée en conférence de presse le 13 novembre, en amont du Salon des Maires. Un dispositif de communication s'en suivra à travers un podcast, une campagne de mailing et des publications sur les réseaux sociaux. Six parties composent le questionnaire de l'enquête :

1. Le rapport des Français aux infrastructures du quotidien (les réseaux d'eau, d'électricité et de mobilité)
2. La visibilité, l'usage et l'utilité des infrastructures du quotidien
3. Le coût, les arbitrages et l'équité des infrastructures du quotidien
4. Les infrastructures, la transition écologique et la résilience
5. L'information, la démocratie locale et la citoyenneté
6. Les élections municipales, une nouvelle visibilité ?

Le salon des Maires et des Collectivités locales. Il se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre. Plusieurs évolutions marqueront cette édition 2025 : un stand largement remanié, quatre conférences inspirantes, un nouveau parcours d'inscription pour le Déjeuner des Maires de France et la remise de l'ensemble des trophées des Victoires de l'Investissement Local 2025 durant le salon.

SEVE-TP

La nouvelle agence de développement a travaillé tout l'été sur la prise en main de l'outil. Plus de 30 fonctionnalités et correctifs seront intégrés lors de la prochaine mise à jour. Parmi les nouvelles fonctionnalités qui seront prochainement disponibles, on peut citer :

- une **interface partiellement modernisée**,
- une **productivité renforcée** grâce à une expérience utilisateur améliorée,
- la fonction **d'import/export de projets**, afin de faciliter la communication entre MOA et entreprises au sein de l'outil.

Le développement **du module de suivi de chantier**, très attendu, débutera la semaine du 15 septembre, pour un déploiement envisagé en novembre.

La road map 2026 de l'outil s'éclaircit, avec notamment au programme :

- déploiement de SEVE à l'international avec des bases de données spécifiques,
- configurateur FDES pour les enrobés,
- intégration d'engins à carburants alternatifs,
- création d'une base INIES TP, sur le modèle du bâtiment,
- refonte visuelle complète de l'outil,
- réflexions sur un module d'éco-conception,
- et bien d'autres évolutions.

Un nombre croissant d'entreprises expérimentées souhaitent connecter leurs outils de chiffrage à SEVE-TP via **des API**, ce qui permettrait de booster davantage leur productivité.

Suite au référencement sur la plateforme du gouvernement, certaines données ont dû être reprises à la suite de l'avis technique de l'IDRRIM. Elles seront étudiées et validées par le comité des parties prenantes.

Dates à retenir

- Prochain comité technique et données : **1^{er} octobre 2025**
- Prochain comité des parties prenantes : **13 octobre 2025**
- Prochain comité de pilotage : **1^{er} décembre 2025**

Formation

Plus de 18 sessions de formation sont planifiées d'ici la fin de l'année.

Chiffres clés 2025

- 1300 organisations présentes dans SEVE-TP,
- 6 entreprises ayant réalisé plus de la moitié des projets (2 041 projets),
- 13 entreprises ayant réalisé plus de 50 projets en 2025,
- 313 entreprises ayant réalisé moins de 10 projets en 2025,
- 25 % des organisations présentes dans SEVE-TP en 2025 sont des **maîtres d'ouvrage**.

Un effort **d'acculturation** des maîtres d'ouvrage et des entreprises de plus petite taille reste donc essentiel.

Mise à jour de l'empreinte sectorielle

Les travaux menés avec le CITEPA progressent.

Actualisation de l'empreinte carbone des TP :

- Retour attendu des majors et ETI pour le **18 septembre**.
- Une version test **d'OMEGA TP** sera envoyée fin septembre aux 30 PME volontaires ; leurs retours seront recueillis d'ici mi-novembre afin de construire le cahier des charges de la nouvelle application.
- Dès octobre, le service économique analysera les données collectées pour tester la robustesse de la méthode de calcul de l'empreinte sectorielle sur les données 2024. L'objectif est de pouvoir la reproduire chaque année et de publier les résultats à partir de 2026 (sur les données 2025).

Actualisation des émissions liées à l'usage des infrastructures :

- Contrairement au guide sectoriel, **le scope 3 aval** sera intégré dans cette étude, comme en 2021.
- L'objectif est de démontrer l'engagement du secteur dans la décarbonation nationale, notamment dans le cadre de la transition écologique des mobilités.

Travaux de reconnaissance du label RSE TP

Les travaux engagés entre la FNTF et l'AFNOR pour établir une équivalence entre le label **RSE TP** et le label Engagé arrivent aujourd'hui à un stade décisif. Quelques points restent néanmoins à arbitrer, notamment en matière de tarification, de propriété du label et sur certains aspects procéduraux.

Le dernier comité de labellisation de l'année, qui devait permettre le renouvellement de 20 entreprises et l'entrée de 20 nouvelles, a finalement été annulé. La FNTF s'est engagée auprès de ces entreprises à ce qu'elles soient les premières à obtenir une labellisation sous le nouveau label AFNOR, avec un accompagnement financier, et ce d'ici mars 2026.

Pour rappel, l'objectif de cette évolution est de conférer une véritable valeur de label au parcours RSE TP, conformément aux recommandations formulées par la plateforme RSE de France Stratégie. Celle-ci souligne l'importance de l'intervention d'un **tiers indépendant** dans l'évaluation des démarches RSE. Jusqu'à présent, ces tiers n'intervenaient qu'au niveau « Excellent » du parcours RSE TP et n'appartenaient pas à un organisme reconnu.

Ce travail s'inscrit également dans une démarche collective de lobbying, menée aux côtés d'autres fédérations porteuses de labels RSE sectoriels (Unicem, France Chimie, la SCOP du BTP, l'UIMM, Synabio, Coopérative Agricole, etc.). L'absence de mise en œuvre du cadre national prévu par la loi PACTE pour homologuer les labels RSE a fragilisé les démarches sectorielles et favorisé l'essor de labels généralistes tels qu'EcoVadis, dont les évaluations se révèlent coûteuses, peu adaptées aux spécificités des filières et difficilement accessibles aux TPE et PME.

Dans ce contexte, la FNTF et ses partenaires plaident pour **la reconnaissance officielle des labels sectoriels**. Une telle reconnaissance garantirait une équité d'accès aux démarches de labellisation, éviterait la multiplication d'évaluations redondantes et s'inscrirait dans une logique de « dites-le-nous une fois ».

La normalisation en pratique : Guide pour les professionnels des travaux publics

Cet ouvrage a été conçu pour répondre aux attentes exprimées par la profession, en particulier le développement des vocations et le renforcement des échanges et retours d'expérience au sein de la communauté des travaux publics.

Objectifs du guide :

- Sensibiliser les dirigeants d'entreprises travaux publics à l'enjeu de la normalisation ;
- Favoriser le développement des compétences ;
- Accompagner les entreprises (particulièrement les PME/TPE) en normalisation ;
- Renforcer la culture de la normalisation au sein de la profession ;
- Partager l'expertise de professionnels expérimentés, à travers le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience concrets.

Ce guide sera remis en avant-première lors du rendez-vous annuel du BNTRA et sera diffusé largement lors de la journée mondiale de la normalisation du 14 octobre prochain.

Mission Cadot

Confiée le 17 juin au préfet **Michel Cadot** par **Clément Beaune**, cette mission vise à proposer des simplifications profondes de notre droit afin d'accélérer les projets essentiels (énergie, transports, etc.), en offrant davantage

de sécurité juridique aux porteurs de projets, sans pour autant réduire les exigences environnementales.

Plusieurs pistes de réflexion sont identifiées, portant notamment sur les procédures en matière d'urbanisme et d'environnement. L'ex-délégué interministériel aux JO 2024 réunira **une commission** rassemblant des représentants d'administrations, de porteurs de projets, d'ONG, d'élus et d'experts.

Le rapport est attendu pour le **15 décembre** prochain. Dans ce cadre, la FNTF présentera courant octobre une **note de position** proposant des modifications des règles existantes, afin de sécuriser et simplifier la vie des grands projets d'infrastructures, avant une audition en cours de programmation.

Cette note analysera l'ensemble des phases d'un projet en s'interrogeant, pour chacune, sur :

- l'utilité du processus défini,
- l'encadrement associé en termes de procédures et de délais,
- l'efficacité de l'instruction des dossiers par les services de l'État,
- les recours et délais en résultant.

À ce stade, plusieurs grandes thématiques sont déjà identifiées pour guider la rédaction :

- La décision politique et les modalités de financement du projet ;
- L'utilité publique du projet, incluant un volet de consultation du public et de concertation, afin de minimiser les risques en termes d'acceptabilité et de contentieux ;
- La maîtrise du foncier, incluant l'archéologie préventive, les procédures d'expropriation ou d'acquisition amiable, ainsi que les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) ;
- L'autorisation environnementale unique, intégrant notamment les travaux de déboisement/défrichement, la dérogation espèces protégées, le traitement des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des mesures compensatoires ;
- Les autorisations administratives liées à l'exécution même des travaux.

L'objectif sera de démontrer que les dispositifs dérogatoires multipliés ces dernières années (Notre-Dame, JO 2024, énergies renouvelables, etc.) peuvent être aisément généralisés.

Il s'agira aussi d'affirmer que la rationalisation des recours constitue un enjeu prioritaire, nécessitant de s'interroger sur l'intérêt à agir, les degrés de juridiction et l'encadrement des délais de recours et de jugement. Enfin, la note mettra en lumière la lenteur et l'attentisme des pouvoirs publics.

Mise en pause du PJJ Simplification de la vie économique

Avec la chute du gouvernement, le travail législatif est immédiatement interrompu. Les textes en cours de discussion ou en attente d'examen sont mis en pause. En théorie, les commissions parlementaires peuvent poursuivre leurs travaux, même en présence d'un gouvernement démissionnaire chargé d'expédier les affaires courantes.

S'agissant du **projet de loi Simplification**, le gouvernement Bayrou avait demandé, par courrier adressé aux présidents de chambre, la convocation d'une CMP. Le député **Stéphane Travert** (rapporteur du texte) rappelait que « même si le gouvernement n'assiste pas à la CMP, on a besoin des cabinets pour valider la faisabilité des amendements ».

La date du **30 septembre** reste, à ce stade, une cible.

Pour mémoire, le texte comporte trois dispositifs majeurs pour la profession :

- La pérennisation du seuil de gré à gré des marchés de travaux à **100 k€** ;
- La DUP emportant **RIIPM** (condition pour l'obtention de la dérogation espèces protégées) ;
- La généralisation des **variantes**

PPL validation rétroactive de l'autorisation environnementale de l'A69 : en attente du vote du texte de la CMP

Le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP), adopté le 25 juin 2025, doit encore être soumis au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Actualités - Délais de paiement

REX de l'application de Chorus Pro à la suite des modifications des statuts de rejet

Malgré les nouveaux développements informatiques opérés à la demande de la FNTF par l'AIFE sur la plateforme Chorus Pro en février 2025, des rejets pour désaccords de montants continuent d'être constatés.

La suppression du motif de rejet « erreur dans les montants » ne semble pas avoir mis fin aux mauvaises pratiques de certains MOE/MOA, qui recourent désormais au motif « erreur dans les données d'acheminement », pourtant uniquement destiné aux cas d'erreur de destinataire de la facture.

La DAJ dressera une liste de ces nouvelles pratiques abusives constatées depuis la mise à jour des fonctionnalités de Chorus Pro, afin de la transmettre à Bercy. À cette fin, les adhérents sont invités à signaler leurs cas via les FRTP et les syndicats de spécialité.

REX des premiers SFACT

La métropole d'Aix-Marseille a créé le premier **SFACT** (Service Facturier en Dépenses et Recettes), centre unique de traitement et de paiement des factures, ainsi que d'encaissement des titres, pour le compte de la métropole. Placé sous l'autorité du comptable public, il regroupe des agents issus des services métropolitains et de la Trésorerie de Marseille. Ainsi, une seule entité mandate et paye les entreprises.

Les premiers retours d'expérience démontrent les bénéfices d'une telle organisation, qui pourrait utilement être dupliquée. La Guadeloupe a également mis en place un dispositif similaire.

La DAJ participera au prochain Conseil d'Administration de la FRTP PACA, auquel interviendront également les représentants du SFACT d'Aix-Marseille.

Analyse des données publiées par Bercy pour 2024 – Délais de paiement des collectivités territoriales

La DAJ a publié une analyse des données officielles diffusées par Bercy. Celles-ci ne prennent pas en compte les délais cachés et couvrent l'ensemble des typologies de marchés (travaux, services et fournitures).

Un tableau Excel est joint à l'analyse : il reprend l'intégralité de la base de données de Bercy (92 000 lignes contre 17 000 l'an dernier), ainsi qu'un onglet réalisé spécifiquement par nos soins à l'échelle de chacune des FRTP.

Enquête trimestrielle FNTF – Nouveau volet sur les délais de paiement

L'enquête trimestrielle intègre désormais un feuillet spécifique dédié aux délais de paiement, afin de disposer de données chiffrées et non plus uniquement d'un solde d'opinion.

Avec plus de **1 000 réponses reçues**, cette enquête confirme le décalage entre les données officielles et la réalité vécue par les entreprises en matière de délais de paiement publics. Les enseignements détaillés seront très prochainement communiqués.

Webinaire sur les délais de paiement dans les marchés publics de travaux – 11 septembre 2025

Ce webinaire, organisé en présence de l'AIFE, a rencontré un vif succès : **860 participants connectés pour 999 inscrits** (la jauge Teams étant limitée à 1 000). Ce fort taux de participation confirme que la question des délais de paiement demeure pleinement d'actualité.

Les mauvaises pratiques persistent, ce qui rend nécessaire de poursuivre la promotion des bonnes pratiques issues du Guide de l'OECP, synthétisées dans le livret préparé par la FNTF. Un rappel des dispositions légales et réglementaires s'avère également indispensable auprès des acheteurs, maîtres d'œuvre et comptables publics.

Rapport d'initiative du Parlement européen sur les marchés publics

Le 8 septembre 2025, le Parlement européen a adopté (432 voix pour, 95 contre, 124 abstentions) le projet de rapport de Piotr Muller (CRE, polonais) sur les marchés publics.

À travers ce vote, le Parlement européen souhaite que la révision des directives européennes encadrant les marchés publics dans l'Union européenne, attendue pour 2026, permette de simplifier les procédures de passation des contrats, d'accroître la participation des PME et de stimuler l'innovation tout en garantissant la neutralité technologique.

Les députés demandent notamment à la Commission européenne de réaliser une analyse d'impact approfondie sur l'introduction d'une préférence européenne. Selon eux, les marchés publics doivent servir à renforcer l'indépendance stratégique de l'Europe dans des secteurs clés, en donnant la priorité aux soumissionnaires européens. En outre, le Parlement européen est d'avis que, pour des projets stratégiques initiés par le biais de marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs de l'UE puissent obliger les opérateurs économiques à établir des partenariats industriels avec **des entités juridiques situées dans l'UE**, afin de favoriser le transfert de technologies.

Adopté en session plénière, un amendement du groupe PPE va plus loin que les directives marchés publics existantes en généralisant la possibilité d'exclure des appels d'offres dans l'UE les soumissionnaires issus d'un pays tiers qui n'offrent pas, sur la base d'un accord plurilatéral ou bilatéral agréé avec l'UE, un accès réciproque à la commande publique aux entreprises européennes.

Concernant les critères hors prix, d'après les députés, lors d'une mise en concurrence, les pouvoirs adjudicateurs devraient éviter de se focaliser sur les offres les plus basses et préférer celles apparaissant économiquement les plus avantageuses. Néanmoins, une majorité au Parlement européen s'oppose à des règles rendant contraignants les critères sociaux et environnementaux.

Les eurodéputés ont également rejeté un amendement porté par la commission des Affaires sociales et de l'Emploi (EMPL) qui invitait la Commission à introduire des critères d'attribution de marchés publics garantissant des conditions de travail décentes aux travailleurs.

Malgré la mobilisation de plusieurs fédérations nationales de la construction, l'aspect relatif à l'allotissement du projet de rapport demeure inchangé, avec l'indication que le Parlement européen « invite la Commission à envisager de rationaliser la division des marchés en lots plus petits afin d'encourager la concurrence et d'éviter la domination de grandes entités, tout en reconnaissant que les marchés ne devraient pas être divisés lorsqu'il existe de véritables raisons de ne pas le faire sur le plan technologique ou de l'efficacité ».

Ce texte reste cependant non contraignant, mais illustre les débats à venir avec la future proposition législative de la Commission européenne. Lors du débat, le commissaire européen au Marché intérieur, Stéphane Sejourne, a estimé que la future révision législative devra permettre d'utiliser les marchés publics comme « un levier stratégique à part entière, dans un contexte géopolitique incertain ». « Le prix doit rester évidemment dans l'équation, mais nos choix politiques ne doivent pas se faire au détriment de la qualité ni d'une vision de plus long terme », a-t-il souligné.

Proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034

Le 16 juillet dernier, la Commission a présenté sa proposition de cadre financier pluriannuel **2028-2034**. Elle y propose un budget plus ambitieux, de **1 761 milliards d'euros (prix 2025)**, soit **1,26 % du RNB** (contre 1,07 % actuellement). Toutefois, **0,11 %** de ce montant serait consacré au remboursement de l'emprunt du plan de relance (Next Generation EU).

L'architecture budgétaire serait profondément remaniée, passant de 52 programmes à seulement 16, regroupés en trois rubriques (contre sept actuellement).

Les moyens alloués au principal instrument financier dédié aux infrastructures, le **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)**, seraient renforcés. En particulier, son volet **mobilité militaire** serait multiplié par dix, pour atteindre **17 milliards d'euros**. Le MIE continuerait à se concentrer sur les liaisons transfrontalières du **RTE-T**.

Les négociations sur ce budget post-2027 s'annoncent longues et difficiles, dans un contexte économique morose et marqué par une instabilité politique dans plusieurs grands pays contributeurs nets, tels que la France.

Une analyse détaillée de cette proposition est en cours d'élaboration.

Bilatérales avec les organisations syndicales en vue de l'ouverture d'une négociation de branche sur l'APLD Rebond

Des bilatérales ont eu lieu avec la CFDT, la CFE-CGC, FO et la CGT, et ont permis d'aborder les sujets d'agenda social à venir. Les organisations syndicales ont précisé les compensations attendues dans le cadre de la négociation sur l'APLD Rebond.

Les deux négociations (minima cadres et APLD-R) seront à l'ordre du jour de la Commission sociale du 23/09 et du Bureau du 1^{er} octobre.

Négociation usure professionnelle

Laurent Amar a informé les organisations syndicales qu'il serait préférable de temporiser cette négociation au vu des incertitudes concernant le PLFSS ou une nouvelle concertation sur les retraites.

Revirement de jurisprudence de la Cour de cassation du 10 septembre 2025

Par deux arrêts en date du 10 septembre 2025, la Cour de cassation poursuit la mise en conformité du droit français avec le droit européen et a ainsi opéré 2 revirements de jurisprudence concernant les congés payés et le déclenchement des heures supplémentaires.

Désormais, un salarié en arrêt de travail pour maladie pendant ses congés payés peut reporter ces congés et ainsi les prendre plus tard, sous réserve d'avoir notifié l'arrêt de travail à l'employeur (Cass. soc., 10 septembre 2025, n° 23-22.732).

Cette jurisprudence n'étant pas sans conséquence sur les entreprises du secteur BTP, des échanges avec la CNETP mais aussi avec la CIBTP auront lieu dans les prochains jours sur la mise en œuvre pratique de ce report de congés payés. Un article sur cette jurisprudence a été publié sur le site de la FNTP et une information a été adressée par mailing aux adhérents.

Par ailleurs, la Cour de cassation affirme que le calcul du seuil de déclenchement des heures supplémentaires doit prendre en compte les jours de congé payé, ce qui permet au salarié qui est soumis à un décompte hebdomadaire de son temps de travail d'obtenir le paiement d'heures supplémentaires même si la prise d'un congé payé l'a conduit à ne pas réaliser 35 heures de travail effectif (Cass. soc., 10 septembre 2025, n° 23-14.455).

Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP)

Lors du comité interministériel du handicap du 6 mars 2025, les pouvoirs publics ont fait part de leur souhait de mettre fin progressivement au dispositif des Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP) dans le cadre d'une concertation à lancer avec les partenaires sociaux et les associations représentatives du handicap.

Pour rappel :

- la législation française en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés repose depuis 1987 sur une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) **assorti d'un système de quota**,
- étant rappelé que la faculté a toujours été offerte aux entreprises de s'acquitter de leur OETH via une contribution pour chacun des bénéficiaires de l'OETH (BOETH) qui aurait dû être employé.

Le quota, fixé de manière uniforme pour toutes les entreprises de 20 salariés et plus, est depuis sa mise en place (1987), associé à un mécanisme de prise en compte du caractère contraignant de certains métiers (ECAP). En associant le pourcentage minimum d'emploi de BOETH au dispositif des ECAP, le code du travail tient compte du constat que le handicap en entreprise ne peut s'appréhender de manière uniforme dans tous les secteurs d'activité, et concilie l'objectif d'inclusion professionnelle avec les exigences de santé et de sécurité au travail.

A ce jour, la prise en compte des ECAP intervient au stade du chiffrage de la contribution due par l'entreprise pour les BOETH non employés : l'entreprise bénéficie d'une déduction sur le montant de la contribution Agefiph pour chaque ECAP que compte l'entreprise, ce qui peut aboutir à rendre nul le montant de la contribution.

Les ECAP sont au nombre de 36. Sur ces 36 ECAP, quatre sont expressément identifiés comme relevant des travaux publics. Six autres, sans être propres aux travaux publics, sont susceptibles de concerner les entreprises du secteur.

Les travaux publics sont donc particulièrement concernés par ce projet de suppression des ECAP, le dispositif permettant aux entreprises du secteur de bénéficier d'une réduction particulièrement conséquente du montant de leur contribution eu égard au volume d'ECAP de certaines d'entre elles.

Pour ces raisons, et compte tenu des difficultés inhérentes à l'activité des travaux publics -étayées par les travaux de l'OPPBTP - qui exigent de donner la priorité à la protection des personnes, nous avons entrepris diverses actions tendant au maintien en l'état du dispositif des ECAP :

- Des démarches auprès du Medef et de la CPME afin qu'ils portent auprès des pouvoirs publics une position ferme quant au caractère indispensable du maintien en l'état du dispositif des ECAP, sans ouvrir de voie de passage sur une sortie progressive du dispositif.

Notre position en faveur du statu quo a été retenue au niveau interprofessionnel. Une contribution commune aux trois organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P), a été adressée le 9 septembre aux pouvoirs publics après validation par le Bureau du Conseil exécutif du MEDEF.

- Une action directe auprès de la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (courrier – cosigné avec la FFB et appuyé d'éléments de l'OPPBTP- adressé le 29 juillet 2025) et de la Ministre Déléguée chargée du travail et de l'emploi (rencontre du 27 août 2025).

Compte tenu du contexte politique actuel, nous n'avons à ce stade pas d'information sur la tenue (ou non) de la réunion multilatérale prévue le 25 septembre prochain.

Rencontres avec la Ministre du Travail

Sous l'impulsion du cabinet de la Ministre et du Président du comité prévention, Laurent Manzoni, une rencontre s'est tenue à la FNTF sur la thématique de la **prévention des risques liés aux fortes chaleurs**.

Cet échange a permis de présenter à la Ministre l'ensemble des outils et actions déployés par la FNTF, ainsi que de lui faire part des préoccupations de la profession, notamment :

- les difficultés à mettre en place des horaires décalés en raison des arrêtés préfectoraux ou municipaux interdisant les travaux bruyants ;
- la crainte de l'imposition d'une température maximale.

Sur ces deux points, la Ministre s'est montrée très à l'écoute. Elle a indiqué vouloir demander aux préfets de prévoir, de façon systématique, des dérogations aux arrêtés anti-bruit lors des épisodes de vigilance rouge, rappelant que la santé des travailleurs devait primer sur la tranquillité des riverains. Concernant la fixation d'un seuil de température, elle a souligné qu'il s'agirait d'une « fausse bonne idée ».

Par ailleurs, un accident mortel est survenu le 15 juillet dernier, impliquant un intérimaire de 19 ans. Cet événement, qui a profondément marqué la profession, remet en lumière la nécessité de mieux prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des jeunes et des intérimaires face aux accidents du travail. Dans ce contexte, Alain Grizaud a souhaité rencontrer la Ministre du Travail afin de présenter le **plan d'actions de la Fédération pour lutter contre les accidents graves et mortels touchant ces publics**.

Mesures principales proposées :

- Un apprenti ne peut pas intégrer un chantier sans avoir suivi au préalable une formation sécurité en CFA : adaptation du calendrier de formation.
- Le maître d'apprentissage ou le tuteur doit être spécifiquement formé à la transmission des messages de prévention.
- L'intérimaire doit être formé à la sécurité par les entreprises de travail temporaire : **le PASI** doit être rendu obligatoire comme prérequis.
- L'alcool et les drogues constituant un facteur aggravant particulièrement prégnant dans ces publics: interdiction générale de travailler sous substances psychoactives.

Il convient désormais de déployer ce plan d'actions. Pour retrouver [le plan d'actions](#).

Sinistralité : analyse des statistiques et des situations à risque

Pour mémoire, face à la difficulté d'obtenir des données de sinistralité propres aux travaux publics, la FNTF a souhaité assurer elle-même le traitement des données. À cette fin, nous faisons appel à un prestataire chargé de développer **un outil interne** permettant de réaliser un tableau de bord de la sinistralité en s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

Les adhérents n'auront pas accès directement à l'outil, mais uniquement aux résultats des analyses. Au-delà des données globales du secteur, l'outil devrait à terme permettre d'isoler des informations propres à chaque **code NAF** ou à une année donnée.

Les membres du groupe de travail sont actuellement en **phase de test** de l'outil et ont partagé leurs remarques au prestataire lors de la dernière réunion. Nous espérons disposer d'une version finalisée et publier les premiers résultats **avant la fin de l'année**.

Passeport de prévention

Le [décret](#) détaillant les modalités de déclaration, dans le passeport de prévention, des formations en santé et sécurité au travail par les organismes de formation et les employeurs, a été publié au Journal Officiel du 2 août 2024.

Le décret vient préciser :

- le champ des formations concernées et les conditions d'éligibilité à remplir pour être déclarées dans le Passeport de prévention ;
- les délais dans lesquels s'effectuent les déclarations par les employeurs et les organismes de formation ;
- les modalités de vérification et de correction des données par l'employeur.

Le texte prévoit également une période transitoire pour l'application des nouvelles dispositions.

Dans un premier temps, seules les formations en Santé Sécurité au Travail obligatoires encadrées par la réglementation ainsi que les formations obligatoires requises pour des postes de travail nécessitant une autorisation ou une habilitation de l'employeur, doivent être déclarées (décret du 1^{er} août 2025, article 2) :

- à partir du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026 pour les organismes de formation ;
- à partir de l'ouverture du service dématérialisé dédié aux déclarations des employeurs (au plus tard le 31 mars 2026) et jusqu'au 30 septembre 2026 pour les employeurs.

Après ces dates, toute formation en SST éligible à la déclaration devra être renseignée dans le passeport de prévention.

Prolongation des délais jusqu'à la fin 2026 : Jusqu'à la mise à disposition des utilisateurs des fonctionnalités d'import en masse des données par fichier et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, les délais de déclaration et de vérification sont prolongés de 3 mois.

Les formations terminées (ou dont la validité du justificatif de réussite débute) entre le 1^{er} et le 30 septembre 2025 devront être déclarées par l'organisme de formation avant le 1^{er} juillet 2026 et dont les déclarations devront être vérifiées par l'employeur avant le 1^{er} octobre 2026.

Site internet, mailings, LinkedIn : retour sur le premier semestre 2025

Des nouvelles de Gustave

La FNTF a accueilli Gustave, son premier membre IA, à la fin du mois de juillet. Gustave est un interlocuteur en continu pour les visiteurs du site de la FNTF. Gustave a été disponible tout l'été et a même répondu à 500 conversations entre le 1^{er} et le 31 août. Il représente un service précieux que la FNTF fournit désormais à ses visiteurs, et notamment à ses adhérents.

Depuis son lancement 1498 messages ont été adressés à Gustave pour une moyenne de **855 conversations**. Nous relevons par ailleurs un taux de clic vers les liens conseillés par Gustave de plus de 40%.

Les principales questions posées à Gustave concernent l'utilisation du site internet, l'identité professionnelle, le juridique, le social, l'économie des travaux publics et les minima sociaux.

Gustave permet d'accéder rapidement aux contenus recherchés, il sait par exemple évoquer le contexte économique des travaux publics. Cela nécessite des réglages pour ajuster le comportement attendu selon les situations et questions auxquelles il est soumis. Gustave sait pousser des contenus du site accessibles à tous les publics, et sait distinguer les contenus réservés et inciter le visiteur à se créer un compte et à utiliser ses identifiants.

LinkedIn des indicateurs très encourageants

Comment se porte notre compte LinkedIn à l'issue de ce premier semestre 2025 ?

Quelques chiffres

- 52 493 abonnés soit 1 678 nouveaux abonnés
- 101 publications soit une moyenne de 4 par semaine
- Taux moyen d'engagement : 5,45 %

Analyse des métriques

- Une bonne régularité : avec 101 publications sur 6 mois, la fréquence est soutenue mais idéale pour un compte institutionnel.
- Une visibilité importante : avec près de 1,45 million d'impressions, les publications ont bénéficié d'une diffusion importante auprès de nos abonnés.
- Un engagement élevé : le taux d'interactions moyen de 5,45 % est plutôt élevé pour un compte institutionnel.
- Un volume d'interactions à améliorer : le volume de réactions est conséquent (environ 5 000), tandis que les commentaires (108) et les partages (90) restent plus modestes. Le contenu est pertinent, mais l'incitation à l'interaction est faible.
- Un sponsoring ciblé : les publications de la campagne « Ça va rouler » ont bénéficié d'un boost payant. Les impressions par post sont élevées, mais les taux d'engagement restent faibles.
- Des succès identifiés : les contenus ayant le mieux fonctionné sont ceux traitant de « l'actu chaude » ou qui valorisent des événements.

- Une activité encourageante : un compte reconnu, avec un nombre d'abonnés en croissance et de bonnes performances.

Quelques axes pour poursuivre notre dynamique

- Maintenir la régularité et la diversité des publications qui ont fait leur preuve
- Accentuer les formats valorisant des personnes et des événements (témoignages, prises de parole, coulisses...)
- Diversifier le sponsoring par de plus petites sommes réparties sur divers sujets
- Renforcer l'interaction en incitant davantage les partages et commentaires
- Développer les publications des collaborateurs auprès de leur communauté

Campagne d'e-mailing, une dynamique marquée par des sujets clés et d'actualité

Que retenir de nos campagnes d'e-mailing à l'issue de ce premier semestre 2025 ?

61 campagnes de mailing ont été envoyées (sans compter les relances) :

- Communication : 9
- Économie & statistiques : 1
- Juridique & marchés : 13
- Formation : 5
- Santé & sécurité : 10
- Droit social : 3
- Transition écologique & RSE : 10
- Technique & recherche : 3
- Autres (partenaires, spécialités) : 3
- Analyse & prise de positions : 4

Site internet, la nouvelle interface rencontre son public

Au 1^{er} semestre 2025, le site fntp.fr a totalisé 951 000 pages vues, avec un pic de 188 000 vues en janvier, suivi d'une stabilisation autour de 150 000 vues par mois. Les thèmes les plus consultés sont Droit social, Juridique & marchés, Santé & sécurité et Technique & Innovation, qui concentrent une part majeure du trafic.

À partir de l'analyse mensuelle des trois pages les plus vues par thème, Droit social cumule à lui seul plus de 93 000 vues, Juridique & Marchés dépasse 22 000, et Santé & Sécurité avoisine les 13 700 vues. Plusieurs autres blocs thématiques montrent également une progression constante, même si plus modérée.

Les comportements de navigation confirment une lecture efficace et directe. La durée moyenne des visites est de **1 minute 47**, ce qui reflète une consommation rapide mais ciblée des contenus. Le taux de rebond s'élève à 39,3 %, ce qui signifie que la majorité des visiteurs consultent plusieurs pages avant de quitter le site. Par ailleurs, un quart des connexions (25 %) se fait depuis un mobile, un chiffre stable mais qui pourrait encore progresser.

Le site confirme aussi son rôle de plateforme de ressources, avec plus de **9 500 fichiers téléchargés** depuis janvier, en majorité des fascicules techniques, modèles pratiques et barèmes réglementaires. Les contenus à forte valeur ajoutée sont bien identifiés et souvent relayés.

Suppression de la marque et du site acteurspourlaplanète.fr

La marque Acteurs pour la planète, lancée il y a plusieurs années, a permis de mettre en avant nos actions en matière de transition écologique et de donner une visibilité forte à notre engagement. Elle a contribué à fédérer le réseau autour de ces thématiques et a rempli pleinement son rôle.

Aujourd'hui, nous considérons que cet outil de communication est arrivé au terme de son cycle. Pour des raisons de cohérence et de simplification, nous allons donc mettre fin à l'utilisation de cette marque et de ses éléments associés (charte graphique, logo, site internet).

Cette décision s'inscrit dans une volonté d'alléger et de clarifier notre communication, afin d'éviter la dispersion des messages.

À ce titre, il est demandé à l'ensemble du réseau de ne plus utiliser les éléments graphiques ni le logo Acteurs pour la planète sur aucun contenu ni support dès à présent.

À compter du début du mois d'octobre, le site aplp.fr ne sera plus accessible en ligne. Tous les contenus pertinents seront transférés et valorisés sur le site fntp.fr, garantissant ainsi la continuité et la cohérence de notre communication. Nous remercions chaleureusement la Direction Transition écologique pour son aide précieuse dans la mise en œuvre de cette évolution.

Travaux

9, rue de Berri | Les travaux dans les bureaux sont désormais achevés et les collaborateurs du 1^{er} étage ont retrouvé leurs postes le mardi 9 septembre. À compter du 15 septembre, débutera la dernière phase du chantier, marquant l'aboutissement de trois années de travaux.

Cette étape comprendra :

- la rénovation complète des parties communes,
- la zone de reprographie,
- l'espace douches et sanitaires au R-1,
- ainsi que la création d'un espace dédié à la mise sous pli.

Durant cette période, aucun accès ne sera possible : les collaborateurs stationnant au R-1 devront rejoindre leurs bureaux en empruntant les escaliers ou l'ascenseur depuis le R-2.

3, rue de Berri | La livraison des travaux du 3^{ème} étage (Direction de la Communication et Service intérieur) est prévue le 22 septembre. Les équipes pourront s'y installer dès le lendemain.

Focus : Impact de la révision de Bâle III sur le financement des infrastructures

Le Groupe de travail de Paris Europlace sur le financement des infrastructures s'inquiète de l'impact préoccupant de la réglementation prudentielle bancaire issue de Bâle III sur la capacité de financement des infrastructures en France et en Europe.

Si l'objectif de Bâle III – renforcer la robustesse du système bancaire – est incontestable, ses effets collatéraux sur le financement de long terme apparaissent contre-productifs.

Un effet de ciseau se dessine : les besoins en infrastructures (transport, énergie, numérique) croissent structurellement, tandis que les exigences prudentielles incitent les banques à privilégier la détention d'actifs liquides de court terme, restreignant ainsi les capacités de financement de projets durables.

En Europe, environ **deux tiers du financement des infrastructures reposent sur le secteur bancaire**, contre seulement un tiers aux États-Unis, ce qui rend le continent plus vulnérable aux contraintes imposées aux établissements de crédit. L'effet immédiat des exigences accrues en fonds propres est une **hausse du coût du crédit**, menaçant la viabilité économique de nombreux projets.

En particulier, la révision de Bâle III prévoit une **revalorisation progressive du plancher de la LGD (Loss Given Default)** dans les modèles internes des banques. Pour les expositions non garanties, ce plancher passerait de **12,5 % en 2025 à 20 % en 2028, puis 25 % en 2029**, soit plus du double des niveaux antérieurs jugés soutenables. Cette mesure pénalise directement les financements d'infrastructures, dont le risque diminue pourtant après la phase de construction. Elle accroît mécaniquement les fonds propres immobilisés par projet, affectant la rentabilité et incitant certaines banques à se retirer du secteur.

Ainsi, les financements et refinancements à venir seront alourdis par ces nouvelles exigences, entraînant un renchérissement du coût total des projets. L'enjeu est désormais de concilier robustesse financière et nécessité de financer des infrastructures stratégiques, socles de la transition énergétique, de la souveraineté industrielle et de la compétitivité économique européenne.

Avec **CRR3 (Capital Requirements Regulation 3)**, transposition européenne de Bâle III, l'effet est immédiat : la substitution des nouveaux planchers LGD aux valeurs jusque-là retenues par les modèles internes accroît le coût en capital et désincite les banques à allouer du crédit à l'infrastructure au profit d'actifs liquides plus rentables à court terme. Les projets **greenfield**, déjà plus risqués au démarrage mais essentiels (transport, transition énergétique, numérique), sont les plus pénalisés. Même les projets **brownfield**, autrefois refinancés à moindre coût après levée des risques initiaux, subissent des planchers LGD arbitraires annulant les bénéfices attendus.

Cette réglementation crée une contradiction : les porteurs de projets sont incités à investir (verdissement, relance économique), tout en voyant leurs conditions de financement se dégrader. La tension est accrue pour les collectivités locales impliquées dans les PPP et concessions. Toute la chaîne d'investissement – maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre, banques, investisseurs – est affectée, ralentissant le déploiement des projets stratégiques. La France est particulièrement touchée, ses grandes banques étant parmi les plus actives en Europe dans le financement d'infrastructures.

Face aux **6 000 milliards de dollars annoncés aux États-Unis pour les infrastructures**, l'Europe affiche des besoins équivalents à **688 milliards d'euros par an**, notamment

pour la transition énergétique. Or, CRR3 limite la capacité européenne de financement privé, en contradiction avec les ambitions de souveraineté et de réindustrialisation de l'UE.

Propositions

1. Recalibrer le traitement prudentiel des projets d'infrastructure peu risqués

- Les projets **brownfield** présentent une stabilité financière avérée, avec des cash-flows prévisibles et des taux de défaut historiquement faibles.
- Il serait pertinent de **moduler les planchers LGD** selon le stade du projet : exigences réduites pour les phases d'exploitation (brownfield), exigences plus fortes pour les phases de construction (greenfield).
- CRR3 prévoit à l'article 495b que **l'ABE** (Autorité bancaire européenne) publie un rapport sur le calibrage des paramètres de risque d'ici à juillet 2026, avec une éventuelle proposition législative pour décembre 2027. Ces délais sont incompatibles avec les besoins urgents.
- Demander l'avancement du calendrier, avec un rapport dès fin 2025, appuyé sur des données empiriques (défauts, pertes effectives) pour justifier un plancher LGD inférieur pour les projets notés investment grade.

2. Développer les financements hybrides et mobiliser les acteurs publics

- Combiner financements bancaires, fonds de dette et investisseurs institutionnels pour diversifier les risques.
- Renforcer le rôle contracyclique des banques publiques (BEI, Bpifrance, CDC), en leur permettant d'utiliser des modèles internes différenciés de Bâle III.
- L'évaluation des risques devrait intégrer la capacité globale du porteur à soutenir le projet, et pas seulement les caractéristiques intrinsèques du projet.

3. Valoriser les caractéristiques propres aux infrastructures européennes

- Faible volatilité, cash-flows stables et faibles taux de défaut, en particulier en phase d'exploitation.
- Promouvoir **un traitement prudentiel proportionné**, différencié et adapté aux spécificités de ces actifs.

4. Mieux sensibiliser les décideurs publics

- Les maîtres d'ouvrage et les collectivités doivent mieux mesurer l'impact de CRR3 sur leurs projets.
- Une **évaluation chiffrée des surcoûts** induits par la réglementation prudentielle, confiée par exemple au **Haut Conseil des Finances Publiques Locales**, permettrait de justifier la mise en place de mécanismes de compensation (garanties publiques, subventions aux autorités concédantes, etc.).